ART. 40 N° **174**

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 174

présenté par M. Robiliard, M. Sebaoun et Mme Bouziane-Laroussi

ARTICLE 40

Au deuxième alinéa de l'alinéa 1, après le mot :

« médecins »,

insérer les mots:

« ou psychologues scolaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cohérence avec amendement proposé au 1er alinéa.